

Loi

Générale

modern

Loi n° 128/AN/90/2ème L accordant des parcelles de terrain domaniaux en concession provisoire.

n° 128/AN/90/2ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Numéro JO
n° 14 du 31/07/1990

Date de publication
15 juillet 1990

Date du numéro
31 juillet 1990

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT : VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret du 29 juillet 1924 fixant et organisant le domaine privé dans le territoire ensemble, l'arrêté d'application du 8 décembre 1925;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est fait concession provisoire aux personnes dénommées ci-dessous, des parcelles de terrain domaniaux dont la superficie, la mise en valeur exigée et le prix figurent sur le tableau suivant :

BENEFICIAIRES	N° DU LOT	SUPERFICIE en M2	NATURE DE L'INVESTISSEMENT ET MISE EN VALEUR MINIMALE IMPOSEE
LOTISSEMENT DE GABODE V – Prix du mètre carré : 4 500 FD			
Mme NADIRA MOHAMED SA-HAL	81	1 218	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 24 Millions de F.D.
LOTISSEMENT DE GUELLEH BATAL – Prix du mètre carré : 5 030 FD			
M. RADWAN HAMADOU MO-HAMED	22	500	

			Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 10 Millions de F.D.
Mme MARIAM ROBLEH GUIR-REH	26	500	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 10 Millions de F.D.
M. AMINE ABDOURAHMAN ALI	44	500	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 10 Millions de F.D.
M. MAHAMOUD IBRAHIM ABDI	59	500	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 10 Millions de F.D.
M. AHMED ADEN OMAR	60	500	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 10 Millions de F.D.
LOTISSEMENT DE GABODE IV – Prix du mètre carré : 4 500 FD			
M. IBRAHIM KAIREH SOUBA-GLEH	5	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. et Mme YONIS DJAMA KAYED	4	600	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
Mme ROUNE MOHOUMED FARAH	6	600	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
Mme ANAB HOUSSEIN AHMED	10	600	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
M. ABDI DJAMA FARAH et Mme GUINIO AOULED FARAH	33	600	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
M. FADEL AHMED AWAD	37	600	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
M. AHMED FARAH ABDI	48	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 12 Millions de F.D.
M. ALI BARREH MATAN	54	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. MOUTAB ISSA ABDALLAH	67	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. ALI ISMAEL BILEH	85	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. IDRIS AHMED MIGUIL	89	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. DAOUD ALI GUIRREH	92	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme SAADA IBRAHIM SAID	104	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme MANIRA AHMED KASSIM	105	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. OMAR ASSOWEH GUELLEH	110	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.

M. ABDILLAH ASSOWEH FARID	115	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme FATOUMA ABDALLAH DERWICH	118	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. HASSAN ALI IGUEH	119	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme AMOUNE MOHAMED MOUBINE	121	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
Mme HAWA ADEN ET SES ENFANTS DJAMA ET OUBAH MOHAMED	132	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. YOUSSEF ADAWE LADIEH	143	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme KADRA BARREH AL-LALEH	147	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme SAADA IDRIS MA-HAMOUD	164	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ABDOULKADER MOHAMED ABAS	158	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. HASSAN ALI FOURREH et Mme AICHA YOUSSEF MOUSSA	169	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ISMAEL ALI AHMED	290	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. HOUSSEIN SOUGUEH MIGUIL	303	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ISMAEL MOHAMED TOUR-KI et Mme ZEINAB MOHAMED BADER	306	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. HASSAN ABDALLAH ALI	313	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. AHMED MOUSSA MIGANEH	200	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. AHMED DJAMA GUELLEH	265	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme DABA DILEYTA MO-HAMED	266	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme NAFISSA OSMAN IDLEH	267	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. SAID DARAR MIGUIL	268	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme SAADA FARAH ILTIREH	269	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. ABDI GAHER CHER	270	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. ABDILLAH ADAWE MIREH			

271	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.	
M. NAGUEYEH SAID GUELLEH	272	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. MOHAMED HASSAN MOUSSA	273	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme ADAR OSMAN DOURDEH	274	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme SAIDA WABERI HASSAN	278	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. IDRIS NOUR SADAN	276	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. MOUSSA MAHAMOUD GUEDE	209	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. ADEN MOUSSA ARREH	211	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. SAID CARTON DIDET	215	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme AMINA BOUH ODAHALI	227	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. HASSAN BARREH MATAN	228	380	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ISMAN OMAR DIRIR	243	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. ABDOURAHMAN IBRAHIM AHMED	245	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme MARIAM HASSAN DABAR	246	180	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. MAHDI ABDI BOGOREH	275	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. HOUSSEIN IGUEH FOUR-REH et Mme HAWA KAMIL	279	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme FATOUMA HASSAN OSMAN	282	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
M. MOUSSA ALI HERSI	285	150	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 5 Millions de F.D.
Mme ZAHRA MOHAMED ROB-LEH	287	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. IBRAHIM HASSAN IBRAHIM	296	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
Mme SOUAD ABDALLAH AHMED	297	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.

M. OSMAN MOUSSA DARAR	299	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ABDILLAH RAGUEH WAISS	304	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. MAHAMOUD WAISS ALI	318	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ABDALLAH FARAH TALED	325	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. ISMAEL WAISS ASSOWEH	326	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
M. AHMED HOUSSEIN BAR-REH	225	300	Édification d'un bâtiment en dur à usage d'habitation d'une valeur minimale de 8 Millions de F.D.
LOTISSEMENT DU PROGRES – Prix du mètre carré : 1 200 FD			
Mme LEILA MAHAMOUD MOUSTAPHA	Extension du Lot 56 BIS	144	A incorporer à son titre foncier n° 2421

Article 2

Les concessionnaires devront se soumettre aux clauses et conditions du cahier des charges adopté par la délibération n° 487/6ème L du 24 mai 1968, modifié et complété par la délibération n° 39/8ème L du 27 mai 1974.

Article 3

Les formalités d'enregistrement et du timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.

Article 4

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti, dès sa promulgation.

*Fait à Djibouti
le 17 juillet 1990. Par le Président de la République*

HASSAN GOULED APTIDON